

**Zeitschrift:** Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse  
**Herausgeber:** Société Forestière Suisse  
**Band:** 93 (1942)  
**Heft:** 12

**Buchbesprechung:** Bibliographie

**Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

**Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

**Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 06.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

**Valais.** Le Conseil d'Etat vient de nommer Monsieur *Ferdinand Roten* (de Sion) inspecteur forestier de l'arrondissement de Martigny (VIII). Le nouvel élu, occupé jusqu'ici à l'Inspection fédérale des forêts, succède à Monsieur Ch. Perrig, promu au poste d'inspecteur cantonal des forêts du Valais.

## BIBLIOGRAPHIE

**Défauts des bois,** par le D<sup>r</sup> *H. Knuchel*, professeur de sciences forestières à l'E.P.F. Traduit de la seconde édition allemande remaniée, par M. *H. Badoux*, ancien professeur à l'E.P.F. En vente à Lignum, Union suisse en faveur du bois, à Neuchâtel, St-Honoré 5. — Prix : 4,50 fr., relié.

Cet opuscule de 157 pages, admirablement illustré, que nous avons le plaisir de signaler aux lecteurs du « Journal forestier », est la traduction, depuis longtemps attendue, d'un ouvrage de M. le professeur *Knuchel*, paru en 1934 et dont la seconde édition date de 1940. — Ce retard permet à la traduction française de bénéficier des compléments et remaniements apportés à la seconde édition allemande, et le nom du traducteur en garantit la précision scientifique et la parfaite exactitude.

De plus en plus, les circonstances et les habitudes commerciales modernes entraînent la vente directe des bois aux consommateurs par le producteur, ou par une association de producteurs. Il importe donc que ceux-ci soient parfaitement au courant des tares et défauts qui déprécient leur marchandise, afin de ne pas tromper l'acheteur, de ne pas risquer d'avilir le prix de leurs bois et de remédier, si possible à temps, à des causes de dépréciation. Jadis, le producteur vendait ses coupes en bloc et laissait à l'industriel, ou au commerçant, le soin de former des assortiments susceptibles de satisfaire aux exigences des divers modes d'emploi du bois.

Aujourd'hui, il n'en va plus de même et le propriétaire de forêts, ou en tout cas son mandataire, doit être parfaitement au courant de l'utilisation possible des bois qu'il offre et de la valeur marchande exacte qui en découle.

Il doit être aussi au courant de l'importance de la dépréciation résultant pour ses bois de la présence de diverses tares ou défauts et de leur origine, afin de pouvoir apporter, dans la mesure du possible, au traitement de la forêt les modifications nécessaires et de ne mettre sur le marché que des bois parfaitement sains, de conformation et constitution parfaites, donnant entière satisfaction à la clientèle des acheteurs.

Il est d'autant plus important de prendre immédiatement les mesures nécessaires, qu'inévitablement et pendant de longues années encore, les bois suisses pâtiront d'erreurs commises et de négligences admises par ceux qui nous ont précédés. Les générations à venir pourront seules bénéficier intégralement des améliorations apportées.

L'avenir de la forêt suisse est en jeu. Il ne faut pas qu'on puisse rendre le producteur et le sylviculteur responsables de l'abandon total ou

partiel du bois dans la construction, ou la préférence du bois exotique au bois indigène, abandon ou préférence dont ils seraient seuls responsables, pour avoir livré une marchandise de qualité insuffisante.

Le travail de M. le professeur Knuchel vient à son heure, pour les instruire et les orienter sur les exigences actuelles et les obligations qui en découlent pour eux.

Les tares et défauts dépréciant les bois sont, hélas, nombreux. Monsieur Knuchel les classe comme suit :

1° Défauts dans la forme de la tige : courbure, fourches, forme conique.

C'est au sylviculteur qu'il appartient de les éviter, grâce à un traitement et à une sélection appropriée et exécutée en temps utile.

2° Structure anatomique des bois : cernes irréguliers, bois rouge, bois à fibres torses, poches de résine, faux cœur, nodosités.

Dans ce domaine aussi, le sylviculteur peut beaucoup. Si parfois les circonstances météorologiques ou les conditions géologiques entrent en jeu, le mode de traitement et un choix judicieux des essences peuvent en atténuer, ou même en éliminer les effets.

3° Défauts dans la texture du bois : a) Action des météores : retraits et fentes, cadranure, roulure, gélivure, fentes de sécheresse, foudrolement, effets de la neige, du vent et de la grêle; b) action de l'homme : cicatrices de blessures, erreurs commises dans la récolte des bois (élagage, abatage, transport, façonnage et triage, stockage, saison d'abatage).

Ici, c'est l'homme qui est le grand coupable, même lorsqu'il s'agit de l'action des météores; le traitement de la forêt peut, dans une large mesure, empêcher cette action ou en atténuer les méfaits.

Ce que nous en avons dit doit suffire à convaincre tous ceux, et ils sont nombreux, qui s'intéressent ou devraient s'intéresser professionnellement à la forêt et au bois, de l'utilité qu'aura pour eux le traité que nous signalons.

Ajoutons que le « Lignum », Union suisse en faveur du bois, qui le publie, a créé à Zurich un office de renseignements pour les constructions en bois et vient de créer récemment un office romand à Neuchâtel, dirigé par M. Du Pasquier, architecte E. P. F., qui est à disposition pour tous renseignements relatifs à la technique du bois et à sa protection contre les attaques de ses ennemis et contre le feu.

Nous pensons inutile de rappeler que, depuis longtemps, les agents forestiers suisses sont à disposition des intéressés pour tous renseignements concernant le traitement des forêts, en vue d'en obtenir un rendement maximal et des produits donnant pleine satisfaction à toutes les catégories d'acheteurs.

E. Mrt.

## Sommaire du N° 11

de la « Schweizer. Zeitschrift für Forstwesen »; Redaktor: Herr Professor Dr. H. Knuchel

Aufsätze. Jahresversammlung des Schweizerischen Forstvereins in Baden 1942. — Jahresbericht des Ständigen Komitees für das Jahr 1941/42. — Zur Rodungsfrage. — Bodenkundliche Bemerkungen zur Rodungsfrage mit besonderer Berücksichtigung der Verhältnisse im schweizerischen Mittelland. — Waldbauliches zur Rodungsfrage. — Mitteilungen. Soll der Stamminhalt auf „wenigstens“ zwei Dezimalstellen genau berechnet werden? — Über das Trocknen, Lagern und Verpacken von Gasholz. — Forstliche Nachrichten. Bund: Schweizerischer Verband für Waldwirtschaft. — Bücheranzeigen. — Anzeige. Vortrags- und Diskussionsabende an der Abteilung für Forstwirtschaft der ETH im Wintersemester 1942/43, je 16<sup>1/2</sup> Uhr, Auditorium 28c.